

La Fédération Nationale des Salariés de la Construction, du Bois et de l'Ameublement estime que les réquisitions du Procureur de la République concernant le procès devant le Tribunal en correctionnel, de notre Administrateur Philippe CHRISTMANN, relève d'une pure justice de classe d'un autre âge ...



Un an de prison avec sursis, 4 000 € d'amende et trois ans d'interdiction de circuler autour de la Chambre Patronale du Bâtiment sont des réquisitions inacceptables. Dans un métier, où les salariés subissent 1 accident mortel par jour travaillé en moyenne* et un accident du travail toutes les 5 minutes, vouloir condamner un défenseur syndical est aberrant et incompréhensible.

Deux poids, deux mesures. D'un côté du sang sur les mains pour faire du profit financier, de l'autre de la peinture à l'eau et des confettis, lancés lors d'une action « gentille » dans les locaux de la Fédération Française du Bâtiment.

Il y plus de 200 ans, le Peuple Français s'est soulevé pour revendiquer une société plus égalitaire, de Fraternité et de Liberté mais comme aux Etats-Unis, le modèle libéral, financier et politique de « l'Establishment » fracasse celui des salariés et des « sans-dents ». La capacité de résilience de ceux-ci n'est pas infinie.

Le 16 décembre, la justice prononcera le jugement de Philippe CHRISTMANN. D'ores et déjà, la Fédération vous invite à mettre cette date dans les agendas pour une action dont les modalités vous seront communiquées prochainement.

Fait à Montreuil, le 8 novembre 2016

Jean Pascal FRANCOIS
Secrétaire Fédéral Secteur Communication

* la Fédération est au regret de vous annoncer le décès, ce jour, de deux salariés à Issy les Moulineaux et d'un à Montpellier suite à des chutes de Nacelles.



WANTED!

DEAD OR ALIVE



PHILIPPE CHRISTMANN

4 NOVEMBRE 2016

**Un an de prison avec sursis
4 000 € d'amende
trois ans d'interdiction de circuler
autour de la Chambre Patronale du Bâtiment**





la **cg**t

ne laissera pas emprisonner
ses militants

